

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par
M. Viala

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune raison de créer une 'année blanche'. Plus que jamais les acteurs des territoires, qu'ils soient publics ou privés, ont un besoin essentiel d'accompagnement. La suppression pure et simple du dispositif d'accompagnement parlementaire, même pour une année dans l'attente de mécanisme de substitution, constitue un préjudice grave.